

Dotasif

Le fonds de dotation du Secours Islamique France « DOTASIF »



SOMMAIRE

Le Mot du Président	3
Présentation du Fondateur Secours Islamique France	4
Présentation du fonds de dotation Dotasif	6
Faits marquants 2019	8
Actions d'intérêt général	10
Perspectives et prévisions	12

LE MOT DU PRÉSIDENT

Photo : ©SIF/Frédéric Joli



Le Fonds de dotation du Secours Islamique France « DOTASIF », que nous nommons plus simplement Dotasif, présente son 9^e Rapport d'Activité pour l'année civile 2019.

Encore tout jeune car créé mi-2010, notre fonds de dotation a présenté fin 2012 sa 1^{ère} rentabilité, rentabilité maintenue depuis.

C'est une joie pour nos équipes communes, celles du fondateur Secours Islamique France (SIF) et de Dotasif, de présenter cette année les programmes 2019 qui ont été financés par les revenus de Dotasif 2018, notamment tirés du waqf (littéralement « dons immobilisés pour en tirer un fruit en faveur des nécessiteux »).

Evidemment, bien avant la création de Dotasif, le Secours Islamique France avait déjà dégagé des rentabilités de ses dons waqf. Mais Dotasif, de par la législation même de ce fonds très proche de l'éthique musulmane du waqf, permet de sécuriser entièrement les sommes qui en sont perçues. En effet, ces dernières sont non consommables, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent être qu'immobilisées et en aucun cas ni d'aucune manière dépensées ou basculées vers d'autres besoins.

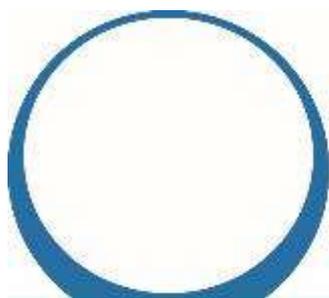
Notre volonté commune est également de présenter, en toute transparence, la gestion des waqfs et, notamment, les fruits que nous en avons concrètement retirés.

Notre objectif commun, à travers ce fonds, est de pérenniser notre travail, grâce à un capital qui garantira le développement stable et régulier de notre action humanitaire et sociale, afin de transmettre aux générations futures une œuvre bien enracinée et rayonnant conformément à nos valeurs.

Nous n'en sommes qu'aux prémices et avons le bel espoir de financer, encore et toujours de façon plus conséquente, les missions sociales pour lesquelles notre engagement est total. Ce en quoi nous, SIF et Dotasif, déclarons notre optique commune : œuvrer pour un monde solidaire, un monde bienveillant où les besoins fondamentaux des personnes vulnérables sont pleinement satisfaits.

Je profite ainsi de l'occasion qui m'est donnée pour remercier chaleureusement le Secours Islamique France, notre fondateur et, à travers lui, ses généreux donateurs qui ont opté pour un don waqf.

Rachid Lahlou
Président



**SECOURS
ISLAMIQUE
FRANCE**



Fondé en 1991, le Secours Islamique France (SIF) est une Organisation Non Gouvernementale de solidarité nationale et internationale, agissant depuis plus de 25 ans, chaque année dans une vingtaine de pays.

VISION

Le Secours Islamique France croit en un monde bienveillant et plus juste où les besoins fondamentaux des personnes vulnérables sont satisfaits.

MISSION

Le Secours Islamique France se consacre à réduire la pauvreté et la vulnérabilité en France et dans le monde, sans prosélytisme ni discrimination.

Il intervient là où les besoins humanitaires et sociaux l'exigent par la mobilisation de secours d'**urgence**, la mise en place de programmes de **développement** et d'actions de **plaidoyer**.

CHAMPS D'INTERVENTION

A l'international, le Secours Islamique France est actif principalement dans quatre secteurs :

- Éducation et promotion du bien-être de l'enfant,
- Sécurité alimentaire et moyens d'existence,
- Eau, hygiène et assainissement,
- Mise à l'abri et hébergement.

En France, le SIF agit dans trois domaines de la lutte contre la précarité et l'exclusion :

- L'urgence sociale,
- L'insertion socioéducative et professionnelle,
- L'économie solidaire.

En parallèle de ses activités opérationnelles d'aide, le Secours Islamique France a développé une capacité de **plaidoyer** afin de témoigner et d'alerter la communauté internationale et les opinions publiques sur les conditions de vie des plus vulnérables.

Nos messages portés notamment auprès des décideurs politiques visent à les pousser vers de nouvelles solutions de résolution des situations problématiques.

VALEURS

Le Secours Islamique France, se fonde sur les valeurs humaines de l'islam, celles de la solidarité et du respect de la dignité humaine qu'il place au cœur de ses préoccupations.

SOLIDARITE : le SIF appelle, par son engagement, ses valeurs et ses missions, à la construction d'une solidarité humaine qui transcende les différences et les frontières. Solidarité et partage envers les personnes défavorisées, mais aussi entre organisations qui les soutiennent, au travers de partenariats.

RESPECT DE LA DIGNITÉ HUMAINE : le SIF s'attache avant tout au respect de la dignité humaine, intégrant dans ses actions solidaires et ses modes d'intervention un réel effort de connaissance et de compréhension des différents contextes sociaux, culturels et confessionnels des personnes aidées. Au-delà, il s'engage pour le bon vivre ensemble selon une éthique d'altérité.

PRINCIPES

Depuis sa création, le Secours Islamique France s'est engagé à respecter les principes qui sont le fondement de l'action humanitaire :

- **Impartialité & universalité :**
 - Aider les plus vulnérables, de façon équitable, avec humanité et sans distinction d'origine, de genre, de culture, de confession, de sensibilité ou d'appartenance politique... ;
 - Essayer toujours de les atteindre, même dans des conditions difficiles ;
 - Appliquer aussi ces principes à nos instances et personnels.
- **Neutralité & indépendance :**
 - S'abstenir de prendre parti dans les conflits et les crises ;
 - Grâce à une indépendance à l'égard de tout organisme politique, économique, financier ou religieux.
- **Responsabilité & transparence :**
 - Envers les bénéficiaires, pour leur fournir l'assistance dont ils ont besoin, de la manière la plus appropriée, en veillant à la qualité des actions mises en œuvre et en réfléchissant à l'impact à plus long terme de l'aide apportée ;
 - Envers les donateurs en utilisant leurs contributions avec sérieux, rectitude et transparence ;
 - Globalement, avec une approche responsable, tant au niveau social qu'environnemental, et en veillant au respect des contrats et engagements.



CONTROLES AUXQUELS LE SIF SE CONFORME CHAQUE ANNEE :

1. Commissaire aux Comptes pour la certification des comptes (publiés sur www.secours-islamique.org).
2. Le Don en confiance, organisme de labellisation et de contrôle des associations faisant appel à la générosité publique.
Son label « Don en confiance » engage depuis 2011 le Secours Islamique France à respecter des principes et des règles de déontologie concernant la gouvernance, la gestion et la communication.
3. Bailleurs pour les programmes subventionnés.

DES SPÉCIFICITÉS AU SERVICE D'UNE AMBITION

Afin d'avoir plus d'impact en faveur des plus vulnérables, le Secours Islamique France, riche de sa diversité et de son inter-culturalité, se veut un acteur humanitaire et social majeur. A la fois fidèle à ses valeurs musulmanes et totalement inscrit dans le tissu des ONG françaises et mondiales, le SIF est pleinement engagé pour le **développement humain**, le **bon vivre ensemble** et le **respect de l'environnement**.

Axant son travail sur ces 3 piliers, le Secours Islamique France s'appuie sur son expérience et sur ses moyens, issus essentiellement de la générosité de ses donateurs, pour mener des actions rapides et ambitieuses, qu'il veut de plus en plus intégrées. Il les entreprend en respectant les principes humanitaires et l'éthique musulmane dans l'utilisation des dons collectés.

PRESENTATION DU FONDS DE DOTATION DOTASIF

LA CREATION DE DOTASIF : GERER LES DONS WAQF

Mi-2010¹, le Secours Islamique France (SIF) a créé son Fonds de dotation du Secours Islamique « DOTASIF » pour gérer distinctement les dons waqfs en provenance du SIF (littéralement « dons immobilisés pour en tirer un fruit en faveur des nécessiteux »).

LE BUT DE DOTASIF : FINANCER DES ACTIONS HUMANITAIRES OU SOCIALES

Dotasif fait fructifier ses biens de manière éthique pour financer des œuvres et missions d'intérêt général du Secours Islamique France. Le SIF, chaque année, choisit la meilleure affectation possible de la somme qu'il reçoit de Dotasif parmi ses programmes et opérations humanitaires et sociales, soit à l'international soit en France.

L'OBJET SOCIAL DE DOTASIF

La définition du waqf est très proche de l'objet statutaire de Dotasif : « recevoir et gérer, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable. Il affecte les revenus desdits biens et droits au financement des œuvres et missions d'intérêt général du Secours Islamique France identifiées par le Conseil d'administration de l'association Secours Islamique France, et consistant à atténuer la souffrance des populations les plus démunies en France et dans le monde par des programmes et/ou opérations humanitaires et/ou sociales, allant de l'aide d'urgence au développement et pour les œuvres» (*extrait des statuts de Dotasif*).

Dotasif fait donc fructifier ses biens immobilisés dans le but d'affecter les fruits obtenus à la réalisation de missions du SIF en faveur des plus démunis.

Le SIF, en tant que fondateur, exerce un contrôle en continu sur Dotasif, Monsieur Rachid LAHLOU étant à la fois Président du SIF et de Dotasif. Chaque année, le SIF choisira la meilleure affectation possible, parmi ses programmes, de la somme qu'il recevra de Dotasif.

Rappelons que le SIF a créé Dotasif essentiellement pour que celui-ci gère les dons waqfs en provenance du SIF, qui sont par définition des dons immobilisés dans le but de les faire fructifier et d'en utiliser les fruits obtenus pour la réalisation de missions sociales.

Les fruits des waqfs (rentabilité économique nette de Dotasif) seront reversés au SIF pour la réalisation de missions sociales.

PRINCIPES

Depuis sa création, Dotasif s'est engagé à respecter les principes de son fondateur :

► POLITIQUE WAQF & LEGS DU SIF

Au SIF, le Waqf (littéralement « don immobilisé ») est utilisé à des fins humanitaires, à l'instar des autres types d'aumônes. Les dons Waqf sont ainsi investis via Dotasif et leurs bénéficiaires sont alloués chaque année à nos programmes.

Le SIF garde par ailleurs la gestion des legs et autres libéralités, pour lesquels il base sa politique d'acceptation et de gestion sur le texte de référence émis par le Don en confiance, en matière de bonnes pratiques et de déontologie.

L'association souhaite que les legs et libéralités – celles-ci peuvent prendre la forme de donations du vivant (l'une des formes de waqf) – lui parviennent directement, de façon à en optimiser la rentabilité et à en simplifier la gestion.

De même, le SIF souhaite toujours recevoir les dons waqf financiers, même s'il va ensuite en confier la gestion à son fonds de dotation Dotasif, de manière à conserver un suivi uniformisé de ses donateurs.

Quelle que soit la ressource initiale issue de la générosité des donateurs, Dotasif reverse sa rentabilité au SIF pour la participation au financement d'une ou plusieurs actions humanitaires ou sociales.

¹ Le 27 juin 2009, l'Assemblée Générale du fondateur Secours Islamique France (SIF) a approuvé la création d'un fonds, notamment pour gérer le waqf. Au préalable entérinés par le Conseil d'Administration du SIF, statuts et Conseil d'Administration de Dotasif ont été déclarés en Préfecture en date du 30 juin 2010, point

de départ retenu pour le 1^{er} exercice. La parution au Journal Officiel est quant à elle datée du 24 juillet 2010.

TRANSPARENCE FINANCIERE

Certification et publication des comptes

Rappelons que le CA de Dotasif a nommé la société Global Audit – 91 rue La Fayette – 75009 Paris, en tant que Commissaire aux Comptes titulaire pour la durée de six exercices sociaux à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Les comptes de Dotasif ont tous été certifiés sans réserve depuis la création du fonds.

Par ailleurs, les comptes des différentes entités du Secours Islamique France ne sont pas combinés, de façon à mettre en évidence le caractère et l'objectif spécifiques de chacune.

L'avantage par rapport à une combinaison des comptes est en particulier de bien distinguer le patrimoine de chaque structure, tel que notamment celui transmis au fonds de dotation « Dotasif » de manière irrévocable.

Après approbation par le Conseil d'Administration, les comptes de Dotasif et le présent rapport sont publiés sur le site www.dotasif.org et diffusé sur le site du Secours Islamique France (SIF), fondateur de Dotasif.

Le rapport d'activité est de plus, conformément à la loi, remis au Préfet dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Label du « Don en confiance »

De plus, Dotasif fait partie du périmètre du label obtenu par le Secours Islamique France auprès du Don en confiance, organisme de labellisation et de contrôle des associations faisant appel à la générosité publique.



Dotasif s'engage donc lui aussi :

- à respecter les règles de déontologie concernant la gouvernance, la gestion et la communication.
- à appliquer des procédures garantissant transparence et rigueur dans le suivi des projets choisis par les donateurs et dans le respect des bénéficiaires

Le Don en confiance compte 4 grands principes :

- respect du donateur,
- transparence,
- recherche d'efficacité,
- probité et désintéressement.



Crédits photos : ©SIF, ©SIF/Alex Rodrigo, ©SIF/Alex Bilal Yildiz, ©Yuji Yamazaki

FAITS MARQUANTS 2019

Mentions obligatoires d'un rapport d'activité d'un fonds de dotation, Dotasif précise ici l'activité de l'année en termes de fonctionnement interne et de rapports avec des tiers.

Il fait en outre le point sur les dotations et les libéralités reçues.

FONCTIONNEMENT INTERNE

Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration du FONDS DE DOTATION DU SECOURS ISLAMIQUE « DOTASIF » sont :

- Rachid LAHLOU, Président. Statutairement le Président de Dotasif est le Président du fondateur.
- Rabeh FARTASSI, Trésorier, par ailleurs administrateur SIF (Trésorier du SIF).
- Mounib JABALLAH, Secrétaire Général, par ailleurs administrateur SIF (vice Trésorier du SIF).

Le Conseil d'Administration de Dotasif est renouvelé à chaque renouvellement d'un tiers de celui de son fondateur.

Ainsi le SIF, en Conseil d'Administration du 15 décembre 2017, a renouvelé à l'identique le CA de Dotasif.

Les membres du Conseil d'administration de Dotasif se sont réunis, sur convocation régulière du Président, **2 fois au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019²**.

Le Conseil d'Administration de Dotasif a ainsi renouvelé le 14 juin 2019 son comité d'experts pour la période juin 2019 à juin 2021.

Il s'est également réuni le 11 octobre 2019 pour valider sa politique d'investissements et les options d'investissements court terme. Sont ainsi en vue le rachat de parts des SCI codétenues avec le SIF.

Comité Expert de Dotasif

Le Comité Expert, organe consultatif exigé par la loi sur les fonds de dotation, a été choisi initialement par le CA de Dotasif le 8 octobre 2010.

Il a été consulté plusieurs fois mais ne s'est réuni formellement qu'à 2 reprises, en participant au CA de Dotasif : l'une au cours du 1^{er} exercice, **l'autre lors du CA du 11 octobre 2019**.

Il a favorisé les investissements immobiliers du fait de la crise financière mondiale, les placements financiers étant par ailleurs soit trop risqués soit non conformes à l'éthique qui sous-tend les dons waqf.

Courant 2019, le Comité a donc été sollicité pour la validation de la politique d'investissements et les options d'investissements susmentionnées.

Convention avec le fondateur

Pour rappel, une convention entre Dotasif et le SIF a été signée en date du 14 mars 2016.

Du fait des forts liens entre les deux entités, par ailleurs spécifiés dans les statuts de Dotasif, les Parties ont en effet préconisé la rédaction d'une convention de partenariat entre elles, afin de déterminer les conditions de partenariat et les obligations réciproques, avec pour objectifs principaux de :

- fixer les modalités de gestion du budget de fonctionnement de Dotasif,
- fixer l'allocation de ressources humaines ou matérielles que le SIF octroie à Dotasif,
- préciser les modalités relatives à une bonne gestion du waqf.

Pour 2019, l'évaluation des contributions volontaires en nature s'élève ainsi à 6 086 € (personnel mis à disposition gratuitement par le SIF).

DOTATIONS DU FONDATEUR

Pour mémoire, Dotasif a bénéficié d'une 1^{ère} dotation de 1,5 million d'euros de la part de son

² Le CA, conformément à ses statuts, a transmis systématiquement ses procès verbaux au fondateur SIF, représenté par son Conseil d'Administration (CA du SIF).

Le Conseil d'Administration du SIF est en effet l'organe de contrôle du fonds de dotation. Bien que le fonds soit une entité juridique à part, le SIF - en tant que fondateur - en assure le fonctionnement.

fondateur SIF, après approbation de l'Assemblée Générale du fondateur SIF en date du 26/06/2010.

Dotasif a ensuite demandé une dotation supplémentaire de 1 million d'euros au SIF, que celui-ci a accepté et versé début 2011.

Ensuite, les dons waqfs de chaque année ont été dotés l'année suivante.

A noter qu'au global ces dotations proviennent de l'intégralité des dons waqfs auparavant gérés par le SIF, complétés par une contribution exceptionnelle sur les réserves SIF.

Elles ont ainsi permis à Dotasif de se constituer un capital de départ conséquent.

D'un commun accord avec le SIF, Dotasif considère que cette contribution exceptionnelle correspond aux dons waqfs auparavant gérés par IRW (dons antérieurs à 2006).

Par conséquent, les 2 parties notent que l'intégralité des dons waqfs du SIF sont à présent gérés par Dotasif.

En 2019, le SIF, par dotation directe de la part de son Conseil d'Administration, a validé la dotation à Dotasif des dons waqf perçus courant 2018 (242 846 euros) et de ceux perçus courant 2019 (260 097 euros).

Dotasif a donc enregistré ces dotations dans ses comptes, ce qui porte ainsi la dotation cumulée à 4 736 506 euros au 31/12/2019.

AUTRES RAPPORTS AVEC DES TIERS

Point sur le parc immobilier

Afin de dégager une rentabilité locative, source de revenus éthiquement acceptables pour des dons waqf dotés, Dotasif dispose de biens immobiliers acquis il y a quelques années :

- un local commercial à Lyon (69), loué au SIF, pour un montant perçu en 2019 de 72 000 euros charges comprises.
- 10 appartements et 2 villas respectivement à Autun et à Saint Pantaléon (71), loués pour un montant perçu en 2019 de 33 860 euros charges comprises.
Ces biens neufs avaient été acquis auprès du promoteur immobilier Logiconfor, portés par la SSCV Les Chalets Bleus pour les villas et la SSCV Les Lofts de Bibracte pour les appartements.

Au 31 décembre 2019, Dotasif a ainsi perçu 105 860 euros de loyers, dont 33 860 euros par le biais d'une gestion déléguée à une agence de gérance. Les biens détenus par Dotasif produisent ainsi des revenus dont la stabilité permet de maintenir un niveau de rentabilité relativement constant.

Autres tiers

Dans le respect de l'éthique waqf, Dotasif s'est engagé auprès de 2 nouveaux tiers en 2018 :

Dotasif a investi 25 047 euros dans la Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) [Fair Invest](#) en escomptant une source de rentabilité supplémentaire. Celle-ci a été de 605 euros pour 2019.

Dotasif a investi 10 euros dans le capital de la Société civile immobilière (SCI) [SIFHABITAT](#), gageant là aussi sur une rentabilité future (cf. explication page 9).

LISTE DES LIBERALITES REÇUES

Dotasif n'a pas reçu de libéralités au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

ACTIONS D'INTERET GENERAL

Conformément à la loi, cette partie précise la liste des actions d'intérêt général financées par le fonds de dotation et leurs montants, ainsi que la liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions prévues et leur montant.

C'est donc l'occasion pour Dotasif de mettre en avant les réalisations effectuées par son fondateur le Secours Islamique France en 2019 sur la base de la rentabilité 2018, fruit des dons waqfs immobilisés.

PREVISION DES ACTIONS D'INTERET GENERAL POUR 2020

Comme vu plus haut, c'est statutairement que Dotasif affecte ses revenus (revenus locatifs fruits du waqf) au financement des œuvres et missions d'intérêt général du SIF identifiées par le Conseil d'administration du SIF.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, Dotasif a dégagé une rentabilité certaine et va donc déclencher des actions d'intérêt général.

A cette fin, Dotasif va procéder courant 2020 au virement de la somme de **39 865 €** au Secours Islamique France, qui correspond au montant des bénéfices nets réalisés (immeubles et SCPI).

C'est le SIF, bénéficiaire de la redistribution prévue, qui choisira les actions à mener courant 2020.

ACTION D'INTERET GENERAL REALISEE EN 2019

C'est également le SIF qui a été bénéficiaire du bénéfice dégagé par Dotasif pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

En 2019, Dotasif a ainsi reversé au Secours Islamique France sa rentabilité nette 2018, essentiellement tirée du Waqf.

La somme de 33 664 € a ainsi été affectée au financement partiel du programme 2019 **Accès à l'eau et à l'assainissement dans les zones touchées par la sécheresse à Tharparkar, au Pakistan.**

Le SIF a notamment procédé à la réhabilitation de 12 puits et à l'installation de 5 pompes à eau manuelles, bénéficiant à plus de 3 600 personnes.

Pour une partie de la population locale, le SIF a renforcé les capacités (formation, remise d'outils...), afin de garantir la bonne maintenance des puits et donc les pérenniser.

Et les enfants de 20 écoles ont bénéficié de latrines rénovées, d'une sensibilisation à l'hygiène et de kits d'hygiène.



RAPPEL DES ACTIONS ANTERIEURES ET DES CRITERES DE CHOIX

Pour mémoire, voici les programmes SIF en partie financés par les rentabilités nettes Dotasif, fruits du waqf :

2018

- Contribution au Centre d'Accueil de Jour de Massy (Essonne), en France (630 bénéficiaires inscrits en 2018, dont 39% de femmes ; 28 000 prestations offertes).



2017

- Appui à la sécurité alimentaire et à la résilience des populations rurales de la Région de Tambacounda au Sénégal.



2016

- Contribution à relancer durablement les activités éducatives dans le département du Sud-Est, touchés par le cyclone Matthew en Haïti.



©SIF - Haïti 2016

- Distribution de colis de viande de l'Aïd al-Adha en Territoire Palestinien occupé, dans la Bande de Gaza.



©SIF - Gaza 2016

2015

- Lutte contre l'exclusion scolaire des enfants du district de Morombe, Madagascar.
- Renforcement de la prévention contre toutes formes de violence, de négligence ou d'abus sur les enfants en Cisjordanie.
- Développement d'un programme de complément nutritionnel pour des familles afghanes auxquelles ont été offertes des poules pondeuses au Pakistan.



©SIF - Pakistan 2015

2014

- Programme de renforcement des moyens d'existence des pêcheurs par la confection de bateaux de pêche en fibre de verre en Somalie.



2013

- Programme Eau & Assainissement pour améliorer les conditions de vie sanitaires des élèves des écoles de la province de Midelt au Maroc.



- Organisation de 16 ateliers récréatifs en faveur des orphelins du Sénégal.



Dans son choix de programmes financés par la rentabilité de Dotasif, le Secours Islamique France privilégie de préférence ceux qui n'ont pas reçu de financements spécifiques (subventions, dons privés affectés, ...) et qui correspondent aux thématiques les plus appréciées par les donateurs de dons waqfs par le passé :

- Eau & assainissement et santé,
- Orphelins,
- Education / enfance,
- Urgences et post-urgences,
- Activités génératrices de revenus,
- Colis de viande Aïd al-Adha,

bien qu'une grande partie des donateurs ait alors retenu le fonds général comme thème, nous laissant par là-même décider des priorités de financement nécessaire.

A l'heure actuelle, le SIF propose à ses donateurs le fonds waqf sans choix de thématique, afin de faciliter le travail de nos équipes. Néanmoins, nous restons soucieux de garder un équilibre entre les thématiques au niveau des projets financés.

PERSPECTIVES ET PREVISIONS

PREVISIONS DE REVENUS 2020

Dans le contexte économique actuel, la mise en location en continu s'avère plus difficile que prévue et Dotasif n'escompte pas une année entière de revenus locatifs sur l'ensemble de ses biens. Il faut en effet compter avec le turnover des locataires et quelques travaux de maintenance.

Toutefois Dotasif reste vigilant et motivé pour limiter au maximum ses dépenses et optimiser ses revenus qui, rappelons-le, constituent les fruits des dons waqfs en provenance du SIF (littéralement « dons immobilisés pour en tirer un fruit en faveur des nécessiteux »).

Dotasif espère donc malgré tout maintenir ses rentabilités locatives en 2020 : outre la poursuite de la location au Secours Islamique France pour son local de Lyon, Dotasif s'emploie au suivi des autres locations.

Par ailleurs, la pandémie COVID-19, événement majeur de l'année 2020, n'a pas induit dans les comptes 2019 de provision relative aux conséquences éventuelles du COVID-19. Ces conséquences, à la date de ce rapport, ne peuvent être estimées de manière fiable. Cependant, si la pandémie se prolongeait au cours de l'année 2020, nous pourrions constater une baisse des investissements, des revenus et de la trésorerie.

PERSPECTIVES DE TRAVAIL 2020

Dotasif ayant à présent une trésorerie en attente lui permettant d'investir davantage, pour accroître au final les fruits du waqf, il prévoit d'appliquer les options d'investissements étudiés courant 2019 avec son Comité Expert.

Dotasif souhaite en effet acheter des parts de la SCI SIFMASSY, dont il détient déjà une part symbolique sur 15 000 (Décision réaffirmée en Conseil d'Administration du 11 octobre 2019), et acquérir des parts de la SCI SIF INVEST que son fondateur a racheté courant 2019 (Décision prise en Conseil d'Administration du 11 octobre 2019).

Dotasif souhaite aussi investir dans d'autres parts de SCPI (Société Civile de Placement Immobilier).

Cette diversification des ressources sécurisera le fonds de dotation tout en préservant l'éthique propre aux dons waqf.

Il doit d'autre part toujours approfondir les notions juridiques et fiscales de dotation non consommable et de rentabilités légalement recevables, de manière à envisager sereinement certaines ventes décidées en Conseil d'Administration du 12 octobre 2018.

Enfin, courant 2020, le Secours Islamique France fera paraître en ligne un Rapport d'activités Waqf 2018 qui donne une lecture très exhaustive des programmes 2017 énoncés rapidement en page 12 du présent rapport. Et Dotasif espère que les programmes 2018 et 2019 financés par le waqf seront également rapidement accessibles.



DOTASIF
Siège social : 10, rue Galvani - 91300 Massy (France)
Téléphone : +33 (0) 1 60 14 14 99 / Fax : +33 (0) 1 60 14 14 13
www.dotasif.org ou www.secours-islamique.org

